



## COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 25 novembre 2025 à 18h00

**Délibération n° 087/nove/2025**  
**Modification du tableau des effectifs**

L'an 2025, le 25 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

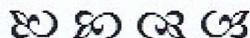
**Présents** : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Guy VINOT, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Guillaume BLAVETTE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Myriam NOGUES, Ghislaine BALLESTE, Marie-Françoise SANCHEZ

**Absents excusés ayant donné procuration** : Marie-Clémentine HERRE pouvoir à Olivier CAPELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Jean-Michel SOLÉ, Marc MARTI pouvoir à Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER pouvoir à Anne MAURAN

**Absents** : Evelyne CANOVAS, Stéphan BOADA, Cédric CASTELLAR

**Effectif : 27****Quorum : 14****Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 4 ; Absents : 3**

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



- Vu le Code général des collectivités ;
- Vu le Code général de la fonction publique (CGFP), notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5 ;
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant ;
- Vu l'avis favorable de la Commission n°6 du 17 novembre 2025 ;
- Vu l'avis du comité social territorial du 3 novembre 2025 ;
- Vu le tableau des emplois, ci-annexé ;

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Considérant que conformément à l'article L313-1 du CGFP, les emplois de la commune sont créés par le conseil municipal ;  
Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'emplois permanents pour permettre des avancements de grade ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social territorial.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (pour : 24) :**

- **d'approuver** la modification du tableau des emplois comme suit :

### EFFECTIFS DE LA COMMUNE

Création de cinq emplois d'agent de maîtrise principal à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

- ancien effectif : 13

- nouvel effectif : 18

Suppression de cinq emplois d'agent de maîtrise à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise

- ancien effectif : 11

- nouvel effectif : 6

Création de trois emplois d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 11

- nouvel effectif : 14

Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24/35<sup>ème</sup> :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoints techniques

Grade : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr); dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à raison de 20/35<sup>ème</sup> :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Suppression d'un emploi d'adjoint technique à raison de 20/35<sup>ème</sup> :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 3

- nouvel effectif : 2

Création de 2 emplois d'adjoint technique à temps complet :

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjointes techniques

Grade : Adjoint technique

- ancien effectif : 15

- nouvel effectif : 17

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la bonne mise en œuvre de la présente délibération ;
- **de dire** que la dépense sera prise en charge sur le budget de l'année en cours ;
- **de dire** que les suppressions de poste seront effectives à compter de la nomination des agents sur les emplois créés ;
- **de dire** que la présente délibération :
  - est transmise au représentant de l'Etat ;
  - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance**

Marie-José GRASA



**Le Maire**

Jean-Michel SOLÉ

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE BANYULS SUR MER**  
 MISE A JOUR DU 25/11/2025  
 EMPLOIS PERMANENTS COMMUNE

FILIÈRE	EMPLOI/ POSTE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Total			Catégorie hiérarchique			Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (article L 332-6 du code général de la fonction publique)		Emploi pourvu	Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste
		TC	TNC	En heures	En ETP	A	B	C	oui	non				
ADMINISTRATIVE	DGS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1		DGS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGS (grade)	35		35	1	X						1		Attaché hors classe
	DGS (grade)	35		35	1	X						1		Attaché hors classe
	DGAS (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1		DGAS communes de 20 à 40 000 habitants
	DGAS (Grade) Resp affaires juridiques/état c	35		35	1	X						1		Attaché principal
	Responsable Finances marchés publics	35		35	1	X						1		Attaché principal
	DRH	35		35	1	X						1		Attaché principal
	Responsable Ville et tourisme durable	28		28	0,8	X						1		Attaché principal
	finances/comptabilité OT	35		35	1	X						1		Rédacteur principal 1ère Classe (MAD)
	Administratif PM	35		35	1	X						1		Rédacteur
	Administratif secrétaire maire Qualité	35		35	1	X						1		Rédacteur
	Administratif secrétaire DGS vie citoyenne	35		35	1	X						1		Rédacteur
	Administratif CTM	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	cimetière	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	communication / événementiel	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Secrétariat de direction	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Etat civil	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Communication	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Comptabilité	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	urbanisme	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	secrétariat général	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	Finances/comptabilité	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 1ère classe
	RH / Ecoles	35		35	1	X						1		Adjoint administratif principal 2ème classe
	Chargé de communication	35		35	1	X						1		Adjoint administratif
	OT détachement	35		35	1	X						1		Adjoint administratif
	Accueil/état civil	35		35	1	X						1		Adjoint administratif
Informatique	35		35	1	X						1		Technicien (CDD contrat)	
DST (emploi fonctionnel)	35		35	1	X						1		DST communes de 20 à 40 000 habitants	
Directeur des services techniques	35		35	1	X						1		Ingénieur principal	
Responsable urbanisme	35		35	1	X						1		Ingénieur (CDI contrat)	
ST Maçonnerie	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Adjoint pole travaux publics	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Responsable pôle travaux publics	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Responsable bâtiments plomberie électricité	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Responsable du CTM	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Espaces verts	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Cantine	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
ASVP PM	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Entretien Salles	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Entretien bâtiments	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	
Environnement	35		35	1	X						1		Agent de maîtrise principal	



